

Département des Pyrénées Atlantiques

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De la commune de BRISCOUS

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 18h, les membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à l'espace Culturel Bixintxo, sous la présidence de Mme Fabienne AYENSA.

Présents : Fabienne AYENSA, Christine CHEVERRY-PALUAT, Mikaël DACHARY, Fabienne ETCHEGARAY, Anne-Marie JOCOU, Didier JUILLET, Stéphanie LAFOURCADE, Magdalena PEDROTTI, Michel PINAQUY, Gaëlle REISDORFFER.

Absent : Jorge RAMIREZ (excusé, procuration Mme AYENSA).

Mme Fabienne AYENSA, Présidente du C.C.A.S ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte-rendu du CA du 1^{er} février 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1- Bilan d'activités CCAS 2020 et projets 2021

La Vice-présidente présente le bilan d'activités 2020 de l'ensemble des services du CCAS et les projets pour l'année 2021, adressé à tous les membres du CA.

Ce document sera inséré sur le Portail Familles afin d'être consulté par l'ensemble des familles.

VOTE – Pour : 11

Délibération n°2- Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité et avant l'approbation du compte administratif, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE – Pour : 11

Délibération n°3- Approbation du compte administratif 2020

La Présidente s'étant retirée, le Conseil d'Administration vote, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 689 552,00
Réalisé : 656 072,07

Recettes Prévu : 689 552,00
Réalisé : 645 759,48

Investissement

Dépenses Prévu : 15 000,00
Réalisé : 5 444,25
Reste à réaliser : 6 444,25

Recettes Prévu : 15 000,00
Réalisé : 15 025,21
Reste à réaliser :

Résultats de clôture de l'exercice

Fonctionnement : - 10 312,59

Investissement : 9 580,96

Résultat global : -731,63

VOTE – Pour : 9 (La Présidente ne prend pas part au vote)

Délibération n°4- Affectation du résultat 2020

Afin de prévoir l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Administration vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat pour l'exercice 2020 comme suit:

| | |
|--|-------------------|
| - Déficit de fonctionnement : | - 31 241,51 |
| - Excédent reporté : | 20 928,92 |
| Soit un déficit de fonctionnement cumulé : | -10 312,59 |
| - Excédent d'investissement : | 9 580,96 |
| - Déficit des restes à réaliser : | - 6 444,25 |
| - Excédent de financement : | 3 136,71 |
| Soit un excédent d'investissement cumulé : | 9 580,96 |
| - Résultat global 2020 : | - 731,63 |

RÉSULTAT REPORTÉ EN INVESTISSEMENT (001) : **9 580,96**

DÉFICIT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **10 312,59**

VOTE – Pour : 11

Délibération n°5- Reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement

La circulaire du 24/08/2020 autorise, de manière temporaire et exceptionnelle, la reprise en section de fonctionnement des excédents d'investissement. Le Conseil d'Administration vote, à l'unanimité, l'inscription au budget primitif 2021 de la reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement comme suit :

- En dépense d'investissement, excédent reporté d'investissement (1068) pour 6 470.96 €,
- En recette de fonctionnement, excédent d'investissement (7785) pour 6 470.96 €.

VOTE – Pour : 11

Délibération n°6- Budget primitif 2021

Le budget primitif du CCAS, adopté à l'unanimité, s'établit à 708 791,59€ pour les dépenses de fonctionnement et à 10 470,96€ pour les dépenses d'investissement. Il est ajusté sur la base des grands axes suivants :

- Continuité des services de restauration, accueil périscolaire, accueil de loisirs et local jeunes,
- Pas d'augmentation des tarifs des services,
- Activités 3^{ième} âge,
- Secours,
- Subvention LAGUNTZA.

VOTE – Pour : 11

Délibération n°7- Révision des tarifs 2021

Afin de tenir compte de difficultés telles que celles liées aux impératifs professionnels ou aux événements imprévisibles, les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité l'abrogation des majorations concernant les accueils périscolaires du matin et du soir, de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2021. En pièces jointes, la grille tarifaire et le règlement intérieur prenant en compte cette modification. La réservation demeure obligatoire.

VOTE – Pour : 11

Délibération n°8 - Ouverture de l'ALSH Pont de l'ascension

Après avoir entendu la Présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DÉCIDE d'ouvrir l'ALSH le vendredi 14 mai 2021 de 8h à 18h30 si 15 enfants au minimum sont inscrits, aux conditions habituelles de réservation.

VOTE – Pour : 11

Délibération n°9 - Ouverture de l'ALSH été 2021

Après avoir entendu la Présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DÉCIDE d'ouvrir l'ALSH le lundi 30 et mardi 31 août 2021.

Les services seront fermés le mercredi 1^{er} septembre 2021 afin de préparer la rentrée.

VOTE – Pour : 11

Délibération n°10 - Convention d'objectifs crèche LAMINAK

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

AUTORISE la Vice-Présidente à signer la convention entre le C.C.A.S. et l'Association LAGUNTZA ETXERAT.

En pièce jointe, la convention d'objectifs pour l'année 2021.

VOTE – Pour : 11

11/ Questions diverses :

Les représentants d'élèves des écoles publiques et privées membres du Conseil d'Administration présentent les résultats de l'enquête qu'ils ont conjointement adressée aux parents afin de mesurer leur satisfaction vis-à-vis des services de restauration et du périscolaire matin et soir. Cette enquête a été envoyée à l'ensemble des familles mi-mars. Sur une moyenne de 250 familles, 140 ont répondu. Les parents sont plutôt satisfaits des services. Ils sont très satisfaits de l'accueil périscolaire du matin et du soir, tant pour la prise en charge des enfants qu'en ce qui concerne les activités proposées.

Néanmoins, les représentants des parents d'élèves exposent au Conseil d'Administration les points négatifs qui ressortent de l'enquête :

- Malgré une matière première de qualité pour les repas (plats faits maison avec des produits locaux et bio), il apparaît que certains produits tels que les fruits, steaks hachés ou autres sont servis en quantité insuffisante. L'organisation des services sur une durée réduite, due au nettoyage supplémentaire imposé par les mesures sanitaires, ne permet pas de resservir les enfants. Des consignes vont être données aux agents afin d'augmenter les quantités servies. Certains menus sont considérés trop compliqués. Les parents demandent, par exemple, que soit servi un dessert très apprécié par les enfants à la fin des repas végétariens. Les élus souhaitent que des parents d'élèves des 4 écoles de la commune intègrent la commission de restauration scolaire.
- Certains parents font également des remarques concernant un manque de souplesse quant à la réservation des services. Les membres du Conseil d'Administration viennent de voter l'abrogation des pénalités concernant les réservations des accueils périscolaires du matin et soir pour tenir compte de difficultés rencontrées par les familles et parce que le taux d'encadrement est plus souple sur cet accueil-là. Les majorations pour services non réservés sont maintenues pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires. Les agents du CCAS ont constaté une nette amélioration des réservations.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin au Conseil d'Administration à 20h.

Briscous le 16 avril 2021,

La Vice-Présidente,
F. ETCHEGARAY



C.C.A.S BRISCOUS

MAIRIE

64240 BRISCOUS

Tél : 05 59 31 78 34